Nations Unies A/56/749*

Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session
Cinquième Commission
Points 123 et 44 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.42

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

1. À ses 38e et 40e séances, les 18 et 24 décembre 2001, la Cinquième Commission a, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/56/L.42 soumis par le Secrétaire général (A/C.5/56/26). À la 38e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant établi par le Comité (A/56/705).

2. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/56/SR.38 et 40).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général (A/C.5/56/26) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/56/705), la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

01-71211* (F) 010202 010202

de résolution A/56/L.42, un montant de 14 755 100 dollars sera imputé sur le crédit prévu au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre des missions politiques spéciales.